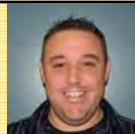


# Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

## Mot du président:



Bonjour à toutes et à tous,  
Une nouvelle année s'amorce mais plus important encore, une nouvelle convention collective trouve effet et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Comme vous le savez, plusieurs changements ont été apportés à notre convention collective et il est évident qu'une période d'ajustement sera nécessaire afin de se familiariser avec tous ces changements.

Nous vous recommandons de consulter vos représentants syndicaux si vous avez des questions et nous vous demandons de les aviser de toutes anomalies. La majorité des changements apportés ne devraient pas avoir d'impact à court terme et nous nous efforcerons de les minimiser lorsqu'ils se présenteront. L'industrie

brassicole a subi plusieurs changements au cours des dernières années et la compétition est de plus en plus féroce. Nous ne sommes plus uniquement en compétition avec nos concurrents. En effet, depuis quelques années nous sommes en compétition avec les autres usines de Labatt à travers le Canada. Même si de gros défis se pointent à l'horizon, je demeure convaincu que nous saurons les relever et que nous saurons tirer notre épingle du jeu. En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous souhaiter une excellente année 2010. Santé, paix et amour à vous ainsi qu'à vos familles.

Solidarité,  
Yanic Beaudry

**En ce début d'année, nous avons une pensée particulière et solidaire pour les hommes et les femmes qui se battent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. C'est dans l'appui à leurs luttes que le mot solidarité prend tout son sens.**

**Dans l'agitation qui marque le domaine brassicole, gardons en nous l'espoir d'une plus grande justice sociale et la détermination d'y travailler collectivement. Avec vous, nous continuerons à travailler avec toute l'énergie du cœur et la passion qui nous anime.**

**Bonne année 2010 !**

Volume 7, No, 01

Janvier 2010

## Dans ce numéro

• Mot du président	1
• Pensée solidaire	1
• V.-p. SST	2
• Conseil de prévention	2
• V.-p. empaquetage	3
• Lettre de remerciement	3
• Sudoku	4
• Syndiqué plaide coupable	4
• Départ à la retraite et nouveau permanent.	4
• Note aux membres du STTBL-CSN	4

## V.-P. Santé sécurité



Suite au test effectué par le CLSC concernant le bruit à l'usine, voici **leurs recommandations**

- Évaluer la faisabilité de réduire le bruit aux sources identifiées.
- Il existe la possibilité de réduire le bruit des sorties d'air par des pots d'échappement.
- Réduire le bruit par des matériaux acoustiques.
- Consulter des ressources dans le domaine. La CSST peut fournir des

références à ce sujet.

Offrir des séances d'informations auprès des travailleurs sur la façon d'insérer les bouchons dans le conduit auditif, car les bouchons mal portés offrent une protection limitée contre le bruit.

De plus, nous avons reçu la décision de la CLP (commission des lésions professionnelles) concernant Jean Claude Landry.

Jean Claude est venu nous voir quelques mois après avoir quitté pour la retraite afin de nous demander de l'ai-

der dans son dossier, ce que nous avons fait. La décision de la CLP lui a finalement été favorable.

Nous avons encore huit dossiers en cours, six à la CLP, un pour une plainte en 32 et une demande de révision administrative.

Présentement, un mandat a été donné aux frigoristes pour investiguer le problème de vacuum aux étiquettes de la ligne 3.

Sylvain Le Riche  
V.-p. santé sécurité

## Conseil Santé Sécurité Pour votre propre sécurité

Centre de santé et de services sociaux  
de la Montagne

Centre affilié universitaire  
Affilié à l'Université McGill

**Les bouchons mousses : Utilisez-les au maximum de leur efficacité !**



- Tirez l'oreille
- Insérez le bouchon avec un mouvement rotatif.
- Attendez 20 à 30 secondes en appuyant sur le bouchon.

1

Avoir les mains propres



2

Roulez en comprimant le bouchon mousse



3



## V.-P. Empaquetage



Bonjour à toutes et à tous,

Je vais commencer par vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010, que cette année soit remplie de toutes sortes de belles choses. Nous allons nous souhaiter plus de volume et de très bonne vente en 2010. Les membres du STTBL-CSN ont fait leurs devoirs en acceptant certaines concessions au renouvellement du contrat de travail 2010 - 2016, maintenant il reste à voir si la partie patronale fera ses devoirs.

Je termine l'année 2009 avec un peu d'amertume, côté relation de travail. L'employeur a décidé de contester une fois de plus le litige concernant le régime de retraite durant les trois mois de grève, litige qui dure depuis 2003. Après avoir épuisé tous

les recours sur le fond du litige, il s'attaque maintenant à la portée du grief, au lieu de nous démontrer leur bonne foi, en respectant leurs paroles. Il me semble que l'année aurait commencé d'un meilleur pied. Encore une fois dans ce dossier l'arbitre de grief nous a donné raison, le dossier reste à suivre.

Je trouve inconcevable le fait que les salariés de l'équipe de nuit n'aient pas eu droit au même party de Noël que les salariés des autres équipes. Une fois de plus, les salariés de l'équipe de nuit sont victime d'un traitement différent, tout comme c'est le cas avec la cafétéria. Il faudrait se souvenir qu'on travaille tous pour la même compagnie et donc qu'on devrait tous être traités de la même façon.

En basse période comme nous c'est le cas présentement, l'employeur cherche tous les moyens de couper au maximum du côté des syndiqués. Il est bizarre qu'ils ne pensent pas à couper de leur côté. Je n'ai jamais vu un aussi grand nombre de responsables pour le nombre de lignes de production. Il pourrait eux aussi être sur un système de répondeur et être disponible au besoin, de cette façon, ils verraient un peu c'est quoi être à la merci du « sur appel ».

Je termine en vous remerciant de la confiance que vous m'avez démontrée au cours de mon mandat et je vous annonce que je vais solliciter votre appui pour un nouveau mandat de deux ans, puisque mon poste vient en élection en 2010.

## Lettre de remerciement de Fred Linton

Chers (res) Confrères, Consœurs et Amis

La présence de Yanic Beaudry pour la négociation à Edmonton a été extrêmement importante. Cette initiative a été prise par le CBWA au cours de nos rencontres l'été dernier à Saint John's. Cela a aussi été la source de discussions animées avec le MANCOM (comité de gestion à Toronto). L'expertise acquise par Yanic au cours des dernières années ainsi que la présence de Dave Bridger de London a évité la confusion lors des négociations à Edmonton.

Un des buts du CBWA quand il a été formé, était d'arrêter la pratique de l'employeur de nous faire croire que : "Ça marche à London, pourquoi ça ne marche pas à Montréal ?" alors qu'en réali-

té, ça ne marchait pas à London non plus. Nous avons mis un frein à cela et maintenant nous avons réussi à arrêter cette pratique lors des négociations. De la part de tous, vos Confrères et Consœurs à travers le Canada, nous voudrions vous remercier pour votre patience et votre compréhension pendant que Yanic était à Edmonton.

Fred Linton

Responsable des communications

CBWA (Canadian Brewery Workers

alliance)

AOBC (Alliance des ouvriers brassicoles du Canada)





Journal de Montréal

## Le syndicat des journalistes plaide coupable

Le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*, ses dirigeants ainsi que la CSN ont plaidé coupables, jeudi, à une accusation d'outrage au tribunal pour avoir contrevenu à une injonction de la cour en pénétrant de force dans l'édifice du quotidien le 22 juillet dernier.

Des syndiqués du *Journal de Montréal* en lock-out ont accédé de force le 22 juillet dernier dans la salle de rédaction du quotidien, rue Frontenac. Cette courte occupation des lieux, qui aurait été houleuse, contrevenait à une ordonnance du juge Michel Caron datant du 26 juin et interdisait aux travailleurs en lock-out de se trouver à l'intérieur ou sur le terrain de l'édifice du *Journal de Montréal*.

La reconnaissance de la culpabilité a été enregistrée devant la juge Anne-Marie Trahan, de la Cour Supérieure, qui pourrait imposer des peines maximales de 50 000 \$ et un an de prison pour les individus, ainsi que des amendes maximales de 50 000 \$ pour les organisations. «*Cela vous rappelle-t-il quelque chose?*»

La juge Trahan poursuit le procès et pourrait convoquer les parties pour des recommandations sur la peine.

Source: Radio Canada

## SUDOKU

	7		4				
		9		1	3		6
		6			5	3	7
	6		1	3			2
	1			8			3
5				9	2		8
3		7	2			1	
4			9	5		2	
					1		4

### Note pour tous les membres du STTBL-CSN

**L'exécutif sollicite votre vigilance en ce temps de période de mise à pied massive, plusieurs de nos membres sont à la maison en cette basse saison, alors s.v.p. ne tenez pas pour acquis que le syndicat ait des yeux partout dans l'usine ou au CMM. Nous vous demandons de rapporter à vos représentants syndicaux des faits précis si vous êtes témoins de travaux faits par des cadres ou des sous-traitants.**

**Merci de votre collaboration habituelle.**

#### Départ à la retraite

Michel Marleau 1-12-09

Eddy Niedzielski 1-12-09

Jacques Choquette 1-12-09

#### Nouveaux permanents

Dominique Parent 01-12-09

Félicitation.

#### Collaborateurs:

Comité journal:

Mylène Tellier

Mireille Gendron

Claude St-Onge

V.P. à l'information:

Robert Daneau

Impression:

Imprimerie CNM3